

8830810 C06

PREMIER MINISTRE

5 octobre 1988

SERVICE DE PRESSE

EMBARGO 20 H 00

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

ALLOCUTION DE M. Michel ROCARD

PREMIER MINISTRE

FRANCAISES, FRANCAIS,
MES CHERS COMPATRIOTES,

IL Y A SIX MOIS, L'ENCHAINEMENT DES INCOMPREHENSIONS ET DES VIOLENCES AVAIT CONDUIT LE TERRITOIRE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE AU BORD DE LA GUERRE CIVILE.

DEUX HOMMES COURAGEUX, JACQUES LAFLEUR ET JEAN-MARIE TJIBAOU, ONT REFUSE CETTE FATALITE DE L'ECHEC.

ILS ONT REFUSE LA HAINE ET LA DISCORDE. ILS ONT EU LA VOLONTE LUCIDE DE CONSTRUIRE L'AVENIR DU TERRITOIRE AVANT D'AVOIR A SE PRONONCER SUR SON DESTIN.

MES CHERS COMPATRIOTES, C'EST ICI-MEME, AUTOUR DE CETTE TABLE CELLE-CI, A L'HOTEL MATIGNON, QU'A ETE SIGNE LE 26 JUIN DERNIER, L'ACCORD QUI A PERMIS D'OUVRIR UNE PERSPECTIVE NOUVELLE POUR LA NOUVELLE-CALEDONIE.

C'EST ICI QUE JEAN-MARIE TJIBAOU ET JACQUES LAFLEUR, EN SE SERRANT LA MAIN COMME ON LE FAIT DANS NOTRE PAYS ENTRE HOMMES LIBRES ET DE BONNE FOI, ONT SCELLE CET ACCORD.

MAIS ALORS, PUISQUE CES ACCORDS ONT ETE SIGNES, PUISQUE LE CALME EST REVENU, POURQUOI CE REFERENDUM ? PARCE QU'EN 1963 et 1986 ON A DEPUIS PARIS MODIFIE, DE MANIERE UNILATERALE, SANS CONSULTER PERSONNE LA-BAS, LES INSTITUTIONS DU TERRITOIRE ET LES EQUILIBRES POLITIQUES, ECONOMIQUES ET CULTURELS. PARCE QU'ON A, CE FAISANT, PAR DEUX FOIS, MANQUE A LA PAROLE DE LA FRANCE.

NOTRE CONSTITUTION PREVOIT QUE DANS CERTAINS CAS, LA LOI PEUT ETRE VOTEE DIRECTEMENT PAR LE PEUPLE, PAR VOUS, A TRAVERS LA PROCEDURE DU REFERENDUM. ELLE N'EN AURA QUE PLUS DE FORCE. QUI OSERA, EN EFFET, REMETTRE EN CAUSE CE QUE VOUS AUREZ DECIDE ? OUI, LE 6 NOVEMBRE PROCHAIN, VOTRE VOIX SERA LA VOIX DE LA FRANCE.

LES REPRESENTANTS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE L'ONT SOUHAITE POUR DISPOSER DE LA DUREE ET DE LA STABILITE NECESSAIRES. VOTRE VOTE POUR L'AVENIR DE LA NOUVELLE-CALEDONIE SERA, A LEUR EGARD, UN GESTE DE FRATERNITE.

C'EST AUSSI L'INTERET DE LA FRANCE, SUR CES RIVES LOINTAINES DU PACIFIQUE SUD OU SE JOUENT DEJA LES GRANDS DEFIS DU PROCHAIN MILLENAIRE.

SI GRACE A VOTRE SOUTIEN, NOUS REUSSISSIONS, NOUS LA FRANCE, DANS CETTE ENTREPRISE, QUELQUE SOIT LE DESTIN QUE NOS COMPATRIOTES DE NOUVELLE-CALEDONIE SE CHOISIRONT DANS D. ANS, LA FRANCE RESTERA PRESENTE ET RESPECTEE DANS CETTE PARTIE DU MONDE.

OUI, VRAIMENT, DEVANT UN PAREIL ENJEU, CELUI DE LA PAIX CIVILE, CELUI DE LA FRATERNITE, CELUI DU RAYONNEMENT DE LA FRANCE DES DROITS DE L'HOMME, COMMENT PEUT-ON HESITER ?

JE VOUS LE REDIS AVEC FORCE : IL S'AGIT DANS CETTE CONSULTATION DE LA NOUVELLE-CALEDONIE, DE LA PAIX SUR LE TERRITOIRE, DE SON AVENIR RECONCILIE, ET DE RIEN D'AUTRE.

IL NE S'AGIT PAS DE VOTER SOIT POUR L'INDEPENDANCE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE, SOIT POUR SON MAINTIEN DANS LA REPUBLIQUE FRANCAISE.

CE CHOIX-LA, CE SONT NOS COMPATRIOTES DE NOUVELLE-CALEDONIE QUI AURONT A LE FAIRE, DANS DIX ANS, A TRAVERS UN SCRUTIN D'AUTODETERMINATION, SELON LA PROCEDURE PREVUE PAR NOTRE CONSTITUTION, ET ACCEPTE PAR LA CHARTE DES NATIONS-UNIES.

MAIS IL FAUT QUE CE CHOIX, ILS PUISSENT LE FAIRE LIBREMENT ET SEREINEMENT, DANS LA CONFIANCE ET NON DANS L'AFFRONTEMENT.

**FRANCAISES, FRANCAIS,
MES CHERS COMPATRIOTES,**

JE LE SAIS : EN VOUS DEMANDANT DE VOUS RENDRE UNE NOUVELLE FOIS AUX URNES, CETTE ANNEE, C'EST UN ENGAGEMENT SUPPLEMENTAIRE QUE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET LE GOUVERNEMENT VONT VOUS DEMANDER.

LA LIBERTE EST NOTRE BIEN COMMUN. L'EGLALITE EXPRIME NOTRE ASPIRATION A LA JUSTICE. LA FRATERNITE SERA LE GESTE QUE NOUS FERONS, LE 6 NOVEMBRE PROCHAIN, EN VOTANT POUR L'AVENIR DE LA NOUVELLE-CALEDONIE.

VIVE LA REPUBLIQUE !

VIVE LA FRANCE !